



## Defaut d assurance vehicule + sinistre

Par **Bdlou**, le **07/12/2017** à **22:45**

Bonjour

Suite a un sinistre avec un tiers son assurance me reclame la somme des travaux.

Apres avoir eu un sinistre auquel j estime ne pas etre en tort l assurance du tiers me reclame le montant des reparations, nous avons effectue un constat mais je n ai pas rempli ma partie assurance puisque je n en avais pas je venais d acheter le vehicule 1 h auparavant.

L assurance de la partie adverse via un enqueteur me reclame mon assurance que je n avais point donc la somme des reparations .

Cela fait six mois, pour ma part j ai repare mon vehicule a mes frais .

L enqueteur au telephone m a confirme qu apres lecture du constat il s avere que le tiers est fautif et non moi .

Malgre mon defaut d assurance le jour des faits et vu que je ne suis pas en tort, puis je refuser de payer et exiger le remboursement de mes frais de réparations ????

D apres les dire de l enqueteur assurance je risque des poursuites judiciaires pour non paiement et defaut assurance ???????

Merci pour vos conseils je dois remplir papiers remboursement.

Par **Lag0**, le **08/12/2017** à **06:59**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas responsable de l'accident, vous n'avez pas à payer pour les dégâts de l'autre véhicule même si vous n'étiez pas assuré. C'est même l'inverse, le responsable de

l'accident doit vous dédommager pour vos propres dégâts.  
Mais ceci à condition que le constat ait été rempli correctement et fasse bien apparaitre la responsabilité de l'autre conducteur...

Par **Bdlou**, le **08/12/2017** à **09:41**

Bonjour

Merci pour votre analyse, le bon remplissage du constat etait ma crainte, l'enqueteur charge de me faire regler le montant m a indique que si j avais une assurance que je la fasse intervenir car je n etais pas en tort sur le constat . J'ai l habitude d assumer mais quand je suis en tort. Donc je vais faire le necessaire pour que ne pas regler.